

## **Compte-rendu de la réunion des acteurs à Saint-Germain-en-Laye, le 7 novembre**

À l'issue des auditions publiques et avant le lancement des réunions thématiques, la CPDP a rencontré, jeudi 7 novembre, plusieurs acteurs du débat public.

À l'ordre du jour de cette rencontre des acteurs : la présentation de l'étude multicritère ayant servi à actualiser le Scénario C (voir document) et un exposé du SIAAP sur les propositions des trois groupements (voir document sur le site).

Cette réunion a également permis d'échanger sur l'avancement du débat public.

À l'issue de cette réunion, la CPDP a pris note que sur la question du volume traité à Seine aval :

- Plusieurs acteurs locaux considèrent que le débat public est biaisé. Ils regrettent que le volume de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour à Seine Aval soit posé comme un postulat. Ils estiment nécessaire une politique de déconcentration plus volontariste. Ils entendent poser cette question politique dans le débat public pour étudier des solutions même en dehors du scénario C.

- Le SIAAP considère que les capacités pourront être revues à la baisse si les maires prennent leurs responsabilités : un traitement des eaux de pluie sur leurs territoires et une urbanisation qui traite en amont les eaux pluviales. Le SIAAP a rappelé qu'il met en œuvre un Schéma directeur décidé par l'Etat.

- L'Agence de l'eau considère que le volume de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour est l'optimum technico-économique. Elle précise que dans le cadre de l'actualisation du schéma d'assainissement, seules les possibilités avérées de déconcentration ont été étudiées.

La CPDP a également pris en considération que :

- Plusieurs acteurs du territoire regrettent d'être pris en sandwich entre les contraintes européennes et l'arrivée de 5 émissaires à Seine Aval. Ils rappellent que les retards pris vis-à-vis de l'Europe ne sont pas imputables aux élus et aux riverains.

- Selon le SIAAP, la refonte n'est pas liée à la DCE et à la DERU. Elle est conçue pour arrêter de bricoler, pour répondre au vieillissement des installations et pour apporter une réponse plus forte aux nuisances.

Par ailleurs, les discussions sur les propositions des groupements font apparaître que :

- Le processus de travail du SIAAP conduira à formaliser fin 2008 : un projet défini, avec des financements et un programme de travaux. À ce stade, le SIAAP analyse les offres et intègre les propositions du débat public. Un document présentant la vision du SIAAP sera rendu public fin novembre.

- Certains acteurs locaux estiment ne pas pouvoir juger aujourd'hui et demandent à pouvoir réagir au document du SIAAP avant le 19 décembre. Ils demandent une association à la poursuite des réflexions.

- La CPDP rappelle que le débat public devra réfléchir à la gouvernance et en particulier à l'organisation de la suite du débat public. La réunion du 13 décembre est consacrée à cette question. La commission rappelle qu'elle a une mission de suivi jusqu'à la fin du chantier.